

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES**  
**DU MERCREDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt un, le premier décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2021.*

*Présents :* Mesdames Myriam BERT, Amandine JAUBERT, Nadine POINT, Amélie VALLON, et Messieurs Frédéric DUVERT, Florian DUMAS, David LOUPIAC, Ludovic ROUSSET, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

*Absents avec pouvoir :*

- Madame Véronique CROS avec pouvoir à Madame Amandine JAUBERT,
- Madame Nathalie LA FATA avec pouvoir à Madame Myriam BERT,
- Monsieur Raynald LAPLANCHE avec pouvoir à François SOUBEYRAND,
- Monsieur Bruno ROUX avec pouvoir à Madame Nadine POINT.

*Absent excusé :* Monsieur Benjamin BANCEL.

Monsieur Frédéric DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

**Subventions 2021 aux associations**

Au vu des propositions faites par la commission des finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes aux associations pour 2021 :

Acteurs Côté Cours	300.00
Aide A Domicile Ardèche (AAD 07)	450.00
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	200.00
A.D.P.C. (Protection Civile)	300.00
ADAPEI (Amis et Parents Enfants Inadaptés)	220.00
AFSEP (Sclérose En Plaques)	50.00
Amicale Boules	260.00
Amicale des Chasseurs	300.00
Amicale Laïque	550.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	450.00
AmStramGram	350.00
APF France Handicap	50.00
Ars Nova	200.00
Association Sportive Vallée du Doux (ASVD)	250.00
Association Culturelle de Désaignes (ACD)	1 700.00
Association Sportive Désaignoise (ASD)	500.00
C.A.T.M. (Anciens Combattants)	200.00
Centre de Formation Bouliste	200.00
Centre Léon Bérard	200.00
Club de l'Amitié	300.00
Comité de Foire	3 000.00
Comité des Fêtes	1 000.00

Coordination Médiévale	500.00
Ecran Village	500.00
Fanfare de Lamastre	150.00
FNATH (Accidentés du Travail)	50.00
Groupe Joie et Amitié	200.00
Les Amis du Vieux Désaignes	4 200.00
Les Restos du Coeur	400.00
Ligue contre le Cancer	100.00
Lou Bounten	300.00
Musiques aux Sources	200.00
Prévention Routière	170.00
Rugby Club Lamastrois	200.00
Secours Catholique	200.00
Zik en Dez	500.00
AFM Téléthon	50.00
Croix Rouge Centre Ardèche	200.00
Terre d'Ecira	200.00

#### **Budget principal 2021 - Décision modificative n° 4**

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la décision modificative suivante relative au budget communal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2184 : Mobilier		14 316.00 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>14 316.00 €</b>		
D 2184 : Mobilier	14 316.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>14 316.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>14 316.00 €</b>	<b>14 316.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

#### **Budget annexe « Eau-Assainissement » 2021 - Décision modificative n° 3**

A l'unanimité et afin de prendre en compte la subvention obtenue pour les travaux de sécurisation de la canalisation d'eau potable en traversée de rivière du Doux, le Conseil municipal vote la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 131 : Sécurisation canalisation AEP				18 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>18 000.00 €</b>
R 1641 : Emprunts en euros			18 000.00 €	
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>18 000.00 €</b>	
<b>Total</b>			<b>18 000.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

#### **Budget annexe « Service des Eaux » - Réalisation d'un emprunt d'un montant de 37 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme-Ardèche**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne emprunt de 37 000 euros destiné à financer les investissements 2021 du budget annexe « Service des Eaux », dont les caractéristiques principales sont les suivantes : durée de 15 ans, taux fixe de 0,73%, échéances trimestrielles et frais de dossier de 200 €.

### **Commission municipale des finances - Complément**

Par 13 voix pour et une abstention, Monsieur Thomas Soubeyrand intègre la commission municipale des finances qui est désormais composée comme suit :

- \* Monsieur François Soubeyrand, Président,
- \* Mesdames Myriam Bert, Nadine Point, Natalie La Fata, Amélie Vallon, Messieurs Frédéric Duvert, Benjamin Bancel, Raynald Laplanche, David Loupiac et Thomas Soubeyrand.

### **Fonction Publique - Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires**

La commune ayant demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas d'arrêt de travail de ses agents, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022 au 31/12/2025)

#### **AGENTS PERMANENTS (TITULAIRES OU STAGIAIRES) IMMATRICULES A LA C.N.R.A.C.L.**

- Risques garantis : décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, maladie ordinaire
- Conditions : taux : 6,47 %
- Franchise : 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
- Indemnités journalières : remboursement des indemnités journalières à 90 %.

#### **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON-AFFILIES A LA C.N.R.A.C.L. ET AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC**

- Risques garantis : accident de service / maladie professionnelle ; maladies graves ; maternité-paternité-adoption ; maladie ordinaire
- Conditions : taux : 0,95 %
- Franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

### **Gestion directe de la bibliothèque municipale**

En 2017, le Conseil municipal avait accepté de confier la gestion de la bibliothèque municipale à l'Association Culturelle de Désaignes (ACD), via une convention de partenariat.

Afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation comptable et la demande des bénévoles, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reprendre en gestion directe la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ainsi, la commune prendra directement en charge les dépenses de la structure (achat des ouvrages, de fournitures et matériel...). Le Conseil municipal approuve également le règlement intérieur de la bibliothèque ainsi que le montant de l'inscription fixé à 10 € pour l'année.

### **Projet de construction d'un bâtiment à toiture photovoltaïque**

Le Maire soumet au Conseil municipal le projet de construction d'un bâtiment à toiture photovoltaïque sur la parcelle communale A 773, située au lieu-dit « Le Doux ».

Ce bâtiment, outre la production d'électricité, pourrait être ensuite aménagé pour accueillir des petites activités artisanales, voire des locaux associatifs, et ainsi répondre aux demandes actuelles.

Il précise que le terrain envisagé a une superficie de 7 850 m<sup>2</sup> et présente de nombreux avantages pour ce projet : zone AUI au niveau du Plan Local d'Urbanisme dans laquelle sont déjà implantées trois activités artisanales ; le terrain est desservi par la voie communale n° 217, il est accessible et facilement raccordable aux divers réseaux, il bénéficie d'un très bon ensoleillement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à ce projet.

### Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire précise que le communiqué de la Municipalité, paru dans le Dauphiné Libéré au sujet de la fermeture de la boucherie Mougey, a été déformé. La commune n'a pu obtenir de droit de réponse.
- Il indique qu'il s'est rendu au Salon des Maires à Paris avec Madame Myriam BERT.
- Monsieur le Sous-Préfet est venu à Désaignes le 30 novembre dernier, afin de visiter les 2 sites de l'entreprise CROS mais également l'ancien hôtel-restaurant. Les élus ont ainsi pu lui exposer le projet de réhabilitation de ce bâtiment, susceptible de bénéficier d'aides de l'Etat. Les porteurs de projet potentiels viendront faire un exposé au Conseil municipal.
- Après discussions, et compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, le Conseil municipal décide finalement d'annuler le repas des Aînés prévu le 12 décembre 2021. Tous recevront un colis avant les fêtes.
- Début 2022, des élus travailleront sur le projet de création d'un conseil municipal d'enfants.
- Frédéric DUVERT souhaite organiser un ramassage d'épaves de voiture.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.*

*Fait à Désaignes, le 8 décembre 2021.*

*Le Maire,*

*François SOUBEYRAND.*

